



**Enrichir notre infrastructure sociale
par le renforcement des organismes de bienfaisance
et sans but lucratif**

**Mémoire présenté au
Comité permanent des finances de la Chambre des communes**

février 2016

Recommandations :

- (1) Créer un partenariat avec le secteur de la bienfaisance et sans but lucratif afin de déterminer les lacunes en ce qui concerne les données recueillies par le gouvernement fédéral et des solutions pour faciliter l'accès des organismes de bienfaisance et sans but lucratif aux données collectées par le gouvernement.**
- (2) Mettre sur pied un groupe de travail composé de représentants du gouvernement fédéral et du secteur dans le but :**
 - a. de déterminer les initiatives fédérales de développement des affaires susceptibles d'aider les organismes de bienfaisance et sans but lucratif à assurer leur viabilité financière et d'identifier et d'éliminer les barrières à la participation à ces initiatives;**
 - b. de dégager et de revoir les politiques administratives en matière de subventions et de contributions ayant des effets néfastes sur la viabilité financière des organismes.**
- (3) Assurer l'admissibilité des organismes de bienfaisance et sans but lucratif à toutes les initiatives, nouvelles et existantes, en matière d'emploi pour les jeunes (p. ex. congé des cotisations à l'assurance-emploi pour les nouvelles embauches, programme d'emplois pour les jeunes, stages coop) et collaborer avec le secteur afin d'explorer d'éventuels incitatifs à l'emploi visant à encourager les jeunes Canadiens à choisir un emploi dans le secteur.**
- (4) Prolonger le super crédit pour premier don de bienfaisance et mettre en œuvre le crédit d'impôt allongé pour dons de charité.**

Plus de 86 000 organismes de bienfaisance enregistrés, et autant d'organismes sans but lucratif, contribuent de façon exceptionnelle à la vie économique et sociale de chaque collectivité au Canada et de nombreuses autres ailleurs au monde. Ces organismes représentent un élément indispensable de l'infrastructure sociale et participent à créer les collectivités dans lesquelles les Canadiens souhaitent s'installer, s'engager et investir.

Ces organismes, dont certains sont maintenus exclusivement par des bénévoles tandis que d'autres représentent des entreprises d'une valeur de plusieurs millions de dollars, contribuent grandement à notre qualité de vie et au processus de prise de décisions dans des domaines comme les soins de santé, la recherche en santé, l'éducation postsecondaire, les arts et le

patrimoine, le sport amateur, l'environnement, les services sociaux et la pratique religieuse. Les donateurs, et les 13 millions de bénévoles canadiens, œuvrent pour le bien-être de leur collectivité, appuient les causes nationales et internationales qui leur tiennent à cœur et encouragent la recherche de solutions locales en réponse à des enjeux locaux.

Les organismes de bienfaisance et sans but lucratif jouent aussi un rôle important dans notre économie. Ils emploient plus de deux millions de personnes et contribuent pour 8,1 pour cent du produit intérieur brut. Ils versent des salaires, achètent des biens et services et font des investissements, ce qui stimule l'activité économique dans nos plus grandes comme nos plus petites collectivités, où que ce soit au Canada. Pendant la crise économique de 2008, ils ont continué à créer des emplois, alors même que les secteurs public et privé en ont perdu.

Le gouvernement fédéral a présenté un programme social et économique ambitieux. Pour réaliser ce programme, il doit accorder une place importante aux organismes de bienfaisance et sans but lucratif comme partenaires, à la fois des gouvernements et des collectivités, et créer un contexte dans lequel ces organismes forts et viables peuvent maintenir et augmenter leurs contributions. Les recommandations suivantes permettraient de renforcer l'infrastructure sociale au Canada.

(1) Des données sur et pour le secteur

Pour prendre des décisions et élaborer des programmes et politiques, il faut des données actuelles et de bonne qualité. Le gouvernement s'est engagé à améliorer la qualité des données mises à la disposition du public et à créer une initiative de données ouvertes.

Au cours des dernières années, deux programmes de Statistique Canada, soient l'Enquête nationale sur les organismes bénévoles et sans but lucratif et le Compte satellite des institutions sans but lucratif et du bénévolat, ont fourni des renseignements clés sur l'impact social et économique du secteur sans but lucratif dans son ensemble. Malheureusement, les deux programmes ont été fermés. Par conséquent, nous pouvons difficilement évaluer l'impact du secteur sur l'économie et sur le marché d'emploi en utilisant des chiffres vieux de plus de dix ans. Cette situation nuit considérablement à la capacité du public de comprendre ce secteur économique important et dynamique et à celle du gouvernement d'élaborer des politiques à son égard.

Qui plus est, tandis que le gouvernement fédéral collecte beaucoup d'information qui pourrait permettre aux organismes de bienfaisance et sans but lucratif de mieux servir les collectivités canadiennes, ces organismes se butent à d'importantes barrières d'accès. Bien que des

mesures appréciables aient été prises ces dernières années pour améliorer la situation, notamment l'Initiative de démocratisation des données lancée par Statistique Canada pour la communauté d'enseignement, la réduction des barrières pour les organismes de bienfaisance et sans but lucratif requiert une approche sur mesure.

Nous recommandons de créer un partenariat avec le secteur de la bienfaisance et sans but lucratif afin de déterminer les lacunes en ce qui concerne les données recueillies par le gouvernement fédéral et des solutions pour faciliter l'accès des organismes de bienfaisance et sans but lucratif aux données détenues par le gouvernement.

(2) Faire en sorte que les politiques et programmes fédéraux favorisent la viabilité financière des organismes de bienfaisance et sans but lucratif

Les activités à revenu gagné et les subventions et contributions gouvernementales représentent les deux premières sources de revenus des organismes de bienfaisance et sans but lucratif. Si l'on exclut les universités, les hôpitaux et les collèges de l'équation, presque la moitié des revenus enregistrés par le secteur proviennent de revenus gagnés. Alors que les activités philanthropiques et investissements gouvernementaux sont de plus en plus restreints, les organismes doivent maximiser leurs efforts pour trouver du financement illimité, atténuer leur dépendance envers des sources de financement variables et dénicher de nouvelles possibilités et formes de financement.

Le gouvernement fédéral maintient plusieurs programmes (p. ex. la Banque de développement du Canada) qui aident les entrepreneurs à préparer un plan d'affaires, à trouver des débouchés, à rechercher et à développer de nouvelles technologies et à connaître des sources de financement et d'investissement. Les organismes de bienfaisance et sans but lucratif sont des acteurs économiques importants et font souvent face aux mêmes défis que les entrepreneurs privés. Cependant, leur accès aux programmes fédéraux reste incohérent. Ainsi, certains programmes excluent spécifiquement de leurs services les organismes de bienfaisance et sans but lucratif. Dans d'autres cas, plus nombreux, les restrictions visant à interdire l'accès aux membres du secteur sont le résultat de décisions et de processus administratifs.

Certains progrès ont été faits récemment, dont l'ouverture de l'accès au programme Mitacs pour les organismes de bienfaisance et sans but lucratif. De telles démarches devraient être reproduites dans l'ensemble de l'appareil gouvernemental.

Aussi, les ententes de subventions et de contributions signées avec des organismes de bienfaisance et sans but lucratif permettent-elles la mise en œuvre efficace des programmes et

des priorités gouvernementaux dans la collectivité. Toutefois, la majorité de ces ententes ne permettent pas aux organismes touchés de récupérer une part raisonnable des coûts liés à l'administration et à l'infrastructure de ces programmes. En fait, d'autres revenus, y compris les dons des contribuables, subventionnent l'application des politiques du gouvernement fédéral. Cette situation porte atteinte à la viabilité des organismes.

Les organismes de bienfaisance et sans but lucratif représentent une partie indispensable de notre infrastructure sociale. Il est tout aussi important pour nos collectivités de s'assurer de leur viabilité financière que de renouveler des infrastructures physiques. Dans le but de consolider cette infrastructure sociale, nous recommandons de **mettre sur pied un groupe de travail composé de représentants du gouvernement fédéral et du secteur dans le but :**

- **de déterminer les initiatives fédérales de développement des affaires susceptibles d'aider les organismes de bienfaisance et sans but lucratif à assurer leur viabilité financière et d'identifier et d'éliminer les barrières à la participation à ces initiatives;**
- **de dégager et de revoir les politiques administratives en matière de subventions et de contributions ayant des effets néfastes sur la viabilité financière des organismes.**

(3) S'assurer que les mesures d'emploi pour les jeunes tiennent compte des contributions possibles du secteur de la bienfaisance et sans but lucratif

Moteurs d'emploi pour l'ensemble de l'économie nationale, les organismes de bienfaisance et sans but lucratif représentent surtout une source d'emploi importante pour les jeunes Canadiens. En même temps, beaucoup d'organismes s'attendent à accroître leurs effectifs compte tenu de l'augmentation de la demande pour leurs services. Toutefois, à l'image de nombreuses autres industries, le secteur de la bienfaisance et sans but lucratif peine à attirer et à retenir des employés hautement qualifiés. Cette difficulté s'explique par la diminution de la population active au Canada due au vieillissement de la population, aux nombreux départs à la retraite des *baby-boomers*, à l'augmentation de l'espérance de la vie et à la baisse du taux de naissance. Le secteur mise donc de plus en plus sur les nouveaux diplômés pour répondre à ses besoins en main-d'œuvre, à la fois pour pourvoir des postes immédiats et pour préparer la relève aux postes de direction laissés vacants par le départ anticipé des *baby-boomers*.

Néanmoins, les employeurs dans le secteur de la bienfaisance et sans but lucratif éprouvent des difficultés à concurrencer avec d'autres secteurs pour attirer les jeunes professionnels en raison de barrières structurelles. Nombre d'organismes de petite et de moyenne taille peinent à offrir des conditions d'emploi viables à long terme et des salaires compétitifs à cause du climat

financier tendu qui règne sur le secteur du fait de la stagnation des dons et de la diminution du financement public. En même temps, les jeunes Canadiens vivent souvent une précarité financière qui les rend plus susceptibles de chercher un emploi dans d'autres secteurs offrant de meilleurs salaires. Cette situation résulte, entre autres, d'un taux d'endettement important après avoir assumé des frais de scolarité de plus en plus importants et d'un coût de vie élevé dans plusieurs grandes villes, mais également dans certaines régions éloignées.

Le gouvernement fédéral a pris plusieurs engagements pour stimuler l'emploi des jeunes. Les organismes de bienfaisance et sans but lucratif peuvent aider le gouvernement à atteindre ses objectifs en offrant des emplois là où vivent les jeunes Canadiens. C'est pourquoi nous recommandons que **les organismes de bienfaisance et sans but lucratif soient admissibles à toutes les initiatives, nouvelles et existantes, en matière d'emploi pour les jeunes (p. ex. congé des cotisations à l'assurance-emploi pour les nouvelles embauches, programme d'emploi pour les jeunes, stages coop) et que le gouvernement fédéral collabore avec nous afin d'explorer d'éventuels incitatifs à l'emploi visant à encourager les jeunes Canadiens à choisir un emploi dans notre secteur.**

(4) Mettre en œuvre le crédit d'impôt allongé pour dons de charité afin de créer une culture de dons progressifs et continus.

Les crédits d'impôt peuvent influencer le comportement des donateurs. Nous nous réjouissons de l'augmentation du crédit d'impôt pour dons de bienfaisance pour les personnes avec les revenus les plus élevés. Ce geste de reconnaissance de l'importance des mesures fiscales incitatives contribuera à maintenir le niveau de dons provenant des Canadiens à revenu élevé.

Cependant, il est possible de faire davantage pour encourager les autres Canadiens, à faible ou à moyen revenu, à donner.

D'abord, le super crédit pour premier don de bienfaisance disparaîtra après 2017; or, cette mesure si importante pour attirer de nouveaux donateurs devrait être prolongée, voire rendue permanente.

Ensuite, la mesure proposée du crédit d'impôt allongé pour dons de charité offrirait un meilleur crédit d'impôt fédéral pour les dons de bienfaisance admissibles supérieurs au don le plus élevé déclaré par une personne dans le passé. Pendant la dernière session parlementaire, le Comité des finances a entrepris une étude détaillée des mesures fiscales incitatives pour les dons de bienfaisance et avait recommandé le crédit d'impôt allongé.

Le crédit d'impôt allongé serait offert quelle que soit la valeur du don, du plus petit au plus grand, quel que soit le nombre d'organismes de bienfaisance soutenus et quel que soit le revenu ou l'état matrimonial du contribuable. En encourageant les Canadiens à donner davantage d'une année à l'autre, on favoriserait la viabilité financière des organismes de bienfaisance et renforcerait l'infrastructure sociale dans nos collectivités.

Vu le lien étroit entre le fait de donner et celui de faire du bénévolat, le crédit d'impôt allongé encouragerait les Canadiens à offrir non seulement de leur argent, mais également de leur temps et de leurs connaissances. Ainsi, cette mesure mettra de l'avant et aidera à renouveler la relation entre les organismes de bienfaisance et les collectivités qu'ils servent.

Selon des estimations conservatrices de l'économiste en chef pour le secteur de la bienfaisance et sans but lucratif, le crédit d'impôt allongé générera pas moins de 234 millions \$ par an en dons nouveaux et augmentés, en plus de l'augmentation « naturelle » due à la croissance de la population et des revenus. Selon les mêmes estimations, la mise en place de cette mesure coûtera au total 108 millions \$ au trésor public (le crédit d'impôt pour dons de bienfaisance de base plus le crédit d'impôt allongé).

Le secteur de la bienfaisance et sans but lucratif exige beaucoup de main-d'œuvre, principalement en raison de la nature des services et programmes offerts. Selon les calculs de notre économiste en chef, fondés sur les revenus et le nombre d'emplois actuels, même les projections les plus prudentes quant à l'acceptation du crédit d'impôt allongé par les Canadiens laissent entrevoir la création d'au moins 3 500 nouveaux emplois à temps plein au Canada.

La création de nouveaux emplois et l'amélioration de leur situation financière permettront aux organismes de bienfaisance d'offrir des services et des programmes à plus grande échelle et de mieux répondre aux attentes des gouvernements et des citoyens. En consolidant leur appui aux organismes de bienfaisance de leur choix, les Canadiens contribueront à créer des collectivités plus dynamiques, plus prospères, plus inclusives et plus résilientes.

Nous recommandons la mise en œuvre du crédit d'impôt allongé pour dons de charité.

Conclusion

À l'approche du 150^e anniversaire du Canada, nous avons raison d'être fiers des possibilités sociales et économiques dont nous jouissons en tant que Canadiens. Aux côtés des gouvernements et des acteurs du secteur privé, les organismes de bienfaisance et sans but

lucratif ont joué un rôle remarquable dans la création de nos collectivités, de notre économie et de notre structure sociale, qui font l'envie de nombreuses personnes ailleurs au monde.

Nous avons donc raison de célébrer ces contributions et acquis, cependant, la complaisance n'est pas de mise. Tous les secteurs de notre économie connaîtront d'importants défis au cours des prochaines années, notamment les difficultés résultant du départ à la retraite massif de la génération des *baby-boomers*. Les conséquences pour le secteur de la bienfaisance et sans but lucratif seront multiples, dont l'effet sur son bassin de donateurs et sur la demande croissante pour les services qu'il offre, tout comme sur la compétition pour une main-d'œuvre de plus en plus rare. Les politiques du gouvernement fédéral pourront servir de catalyseur permettant aux organismes de bienfaisance et sans but lucratif de s'adapter et de répondre aux besoins des Canadiens dans les années à venir.